

N° Délibération	20210322-07
Acc. Réception Préfecture	

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

le 24 MARS 2021

**Département de la Creuse**  
**Arrondissement de Guéret**  
**Communauté de Communes du Pays Dunois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars à 18h, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Dunois s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle de LA PALESTEL, 6 rue des Quatre Chemins à DUN LE PALESTEL, sous la présidence de M. Laurent DAULNY.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 15 mars 2021

**Présents :** M. Laurent DAULNY, Président, GAUDON Gilles, BOQUET Jacques André, TARDY Laurent, FOREST Daniel, LAVAUD Didier, vice-présidents, DESCHAMPS Robert, LANDOS Claude, DAILLY Jacques, GOMES Béatrice, GAUTHIER Monique, PARBAUD François, SOURTY Daniel, PRUDHOMME Danielle, DE GRAEVE Gérard, GOIGOUX VUIBERT Marie-Jo, LAVERDANT Jean-Louis, DUGENEST Jean-Claude, GLENISSON Marie-Claude, STEVENIN Elyane, CHAVEGRAND Jean-Claude, DESRIEUX Fabrice, BRIGAND Philippe, AUDOUX Patricia, BOURGOIN Annie, DARDAILLON Bruno, PASQUIGNON Jean-Luc et DELAPORTE Fabrice.

**Excusées :** FAIVRE Hélène et MANEAU Mireille.

**Absent :** FERRAND Marc.

**Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT) :** Néant.

Laurent TARDY est élu secrétaire de séance.

**OBJET : DOMAINE STATUTAIRE : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5214.16 à L 5211-20,
- Vu la loi N° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-12-20-006 du 20/12/2018 portant approbation des statuts de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse,
- Vu le jugement du Tribunal administratif du 12/07/2019 portant dissolution de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse,
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 20200206-01-1 du 06/02/2020 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de communes du Pays dunois
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 20210322-06 en date du 22/03/2021 adoptant les statuts de la Communauté de communes du Pays dunois.

Le Président précise que les décisions liées à l'intérêt communautaire sont de la seule décision du conseil communautaire alors que la modification des statuts doit être délibérée par les conseils municipaux des communes membres.

Il propose de définir l'intérêt communautaire dont l'absence entraînerait l'exercice des compétences pour leur totalité.

.../...

Il propose de définir, en application de l'article L 5214-16 I du CGCT, l'intérêt communautaire au sein des **compétences obligatoires** pour la politique locale de commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

1° Actions de développement économique :

- Politique locale du commerce : conseil et assistance aux communes pour le maintien du dernier commerce de proximité (ingénierie territoriale).

Puis il propose de définir, en application de l'article L 5214-16 II du CGCT, au titre de **compétences supplémentaires**, la conduite d'actions d'intérêt communautaire, en lieu et place des communes, pour les compétences relevant des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement :

Sentiers de randonnée :

- La création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion des sentiers de Promenade et randonnée (PR), comprenant 40 % maximum de goudron, présentant un intérêt naturel, patrimonial et/ou caractérisé par un savoir-faire local : CB1, CZ1, DP1, F1, F2, MF1, NZ1, SA1, SB1, SB2, SB3, SD1, SD2, SD3, VI1, VI2, Co1, CO2, CD1, CD2, CD3, BH1, BH2, CH2, CH3 et CC1,
  - La création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion des sentiers d'interprétation : « Le sentier des peintres » à CROZANT et « dans les pas de Monet » à FRESSELINES,
  - La création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion des « rando guides » pédestres et vélo,
  - La création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion du sentier de grande randonnée de pays (GRP) « Val de Creuse », boucle n°6, et du sentier qualifié « itinéraires de pays » du Pays dunois et sa variante équestre,
  - La création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion des circuits VTT : n° 26 à 42.
  - L'entretien des sentiers d'intérêt communautaire des portions non ouvertes à la circulation.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan paysage.

2° Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place et suivi de programmes d'amélioration de l'habitat notamment les PIG ainsi que les actions favorisant l'habitat ancien.
- Animation et coordination de programmations pluriannuelles de logements sociaux locatifs par des opérateurs.

3° Création, aménagement et entretien de la voirie :

- La voie qui relie la zone d'activités de Chabannes à la RD 913.

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Court de tennis intercommunal à Dun-le-Palestel
- Salle « La Palestel » à Dun le Palestel
- Espace Monet Rollinat à Fresselines
- Hôtel Lépinat à Crozant

5° Equipements touristiques structurants :

- Sauvegarde et valorisation des ruines de la citadelle de Crozant (syndicat mixte – bail emphytéotique).

6° Action sociale d'intérêt communautaire :

Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles.

- Petite enfance :
  - études, création, gestion, aménagement et entretien des structures de type micro-crèche et relais assistantes maternelles (RAM),
  - conseil et assistance à la création de maisons d'assistantes maternelles (MAM),

.../...

- Enfance/jeunesse EXTRA-SCOLAIRE et PERISCOLAIRE : études, création, gestion, aménagement et entretien des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sous conventionnement CAF et DDCSPP durant les mercredis (périodes scolaires), petites et grandes vacances,
- Etude et coordination de la politique petite enfance, enfance jeunesse sur le territoire communautaire, notamment Convention Globale de Territoire (CTG), Projet Educatif Territorial (PEDT), plan mercredi,
- Etude et coordination de la politique de soutien à la parentalité,
- Etude, création, aménagement, gestion d'un Tiers-lieu pour le développement des services d'aides à la population et d'un espace coworking,
- Aide au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap notamment le service de portage de repas à domicile.

7° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

- Création, gestion d'une Maison France Services à Dun-le-Palestel et ses annexes.

8° Autorité organisatrice de mobilité (AOM) :

- Transport régulier à la demande en vue de permettre aux usagers d'accéder au service de transports publics routiers interurbains de la ligne SAINT SEBASTIEN - DUN LE PALESTEL - GUERET et AIGURANDE- DUN LE PALESTEL – LA SOUTERRAINE
- Transport régulier à la demande en vue de permettre aux usagers d'accéder au réseau ferroviaire du territoire (gare de SAINT SEBASTIEN), à destination de LIMOGES via LA SOUTERRAINE,
- Transport régulier à la demande en vue de permettre aux usagers d'accéder au marché et aux commerces du chef-lieu du territoire, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois,
- Etude de création de services de covoiturage, d'autopartage, de location de vélos et de pistes cyclables.
- Attribution d'aides financières en vue de l'obtention du permis de conduire.

9° Aménagement numérique :

- Aménagement numérique du territoire : étude et développement du réseau à très haut débit en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, par référence à l'article L 1425-1 du CGCT.

10° Service public d'assainissement non Collectif (SPANC).

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays dunois.

Publié ou notifié  
Le 23/03/2021

Pour extrait conforme,  
DUN LE PALESTEL, le 23/03/2021  
Le Président,  
Vice-président du conseil départemental,  
L. DAULNY



